



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DES COMMUNES
DE CORNANT, EGRISSELLES LE BOCAGE, SUBLIGNY
ET VILLENEUVE LA DONDAGRE**

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 28 MARS 2019
Mairie de CORNANT à 20h00

Date de convocation : 16.03.2019

Nombre de membres titulaires présents :

CORNANT : M. DEROUET Denis
Mme BLIN Déborah
EGRISSELLES LE BOCAGE : M. CANET Claude (pouvoir à M. DESCHAMPS)
Mme TOMACHOW Virginie
SUBLIGNY : M. SICIAC Olivier
Mme BRIDRON Marie-Dominique
VILLENEUVE LA DONDAGRE : M. ALLIOT Jean-François
M. SALIQUES Christophe

DELEGUES SUPPLEANTS :

M. DESCHAMPS Christian (Egriselles – pouvoir de M. CANET)
M. QUEMY Alexandre (Egriselles)

REPRESENTANT LES ENSEIGNANTS : M. GRODET Philippe

REPRESENTANT LES PARENTS D'ELEVES : Mme FOUCHY Laetitia

SECRETAIRE DU SIVOS CESV : Mme MARCHAND Carole

ORDRE DU JOUR :

1) Comptabilité :

- **Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2018**
- **Affectation du résultat 2018**
- **Participation des communes membres 2019**
- **Vote du budget primitif 2019**

2) Convention avec la commune de St Valérien

3) Questions diverses

LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 13.03.2019, ADOPTE A L'UNANIMITE.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : M. SICIAC Olivier

1. COMPTABILITE

1.1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

1.2.

Section de fonctionnement :

Total des dépenses : 409.490.24€

Total des recettes : 414.398.50€

Soit un excédent de 4.908.26€

Section d'investissement :

Total des dépenses : 6.435.08€

Total des recettes : 5.707.58€

Soit un déficit de 727.50€

Le résultat 2018 cumulé avec les années antérieures fait apparaître un résultat de clôture positif de 80.366.33€.

A l'unanimité, le comité syndical entérine ces résultats :

Délibération 6.2019: Approbation du compte de gestion 2018

Délibération 7.2019: Vote du compte administratif 2018

1.3. AFFECTATION DU RESULTAT 2018

A l'unanimité, le comité syndical décide d'affecter ces résultats de la façon suivante : 80.366.33€ en report à nouveau de la section de fonctionnement et 5.499.08€ à la couverture du déficit d'investissement.

Délibération 8.2019

1.4. VOTE DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES 2019 : 295.000,00€

Calculées pour 50% au prorata du nombre d'habitants et 50% au prorata du nombre d'élèves, soit pour 2019 :

Cornant :	42.730,75€	(32 élèves)
Egriselles :	162.353,25€	(125 élèves)
Subligny :	53.380,25€	(35 élèves)
Villeneuve :	36.535,75€	(29 élèves)

A l'unanimité, le comité syndical entérine ces participations et autorise la Présidente à émettre les titres correspondants en trois versements.

Délibération 9.2019

1.5. VOTE DU BUDGET 2019

Section de fonctionnement : Equilibre à 532.562,00€ (incluant la participation des 4 communes membres de 295.000,00€ au total)

Section d'investissement : Equilibre à 35.300,00€ (tenant compte des demandes des enseignants et des besoins pour la cuisine centrale d'Egriselles)

A l'unanimité, le comité syndical entérine le budget tel que présenté.

Délibération 10.2019

2. CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE ST VALERIEN

La Présidente donne lecture du projet de convention, relative à la livraison de repas (environ 150 par jour de classe) en liaison froide à la cantine de St Valérien pour la prochaine année scolaire 2019-2020.

Elle informe aussi que cette décision sous-entend notamment :

- une réorganisation du travail à la cuisine centrale et des tournées de livraison
- l'embauche d'un(e) second(e) cuisinier(e), qui aura pour mission la surveillance de la cantine, la préparation des repas froids du lendemain et la gestion des stocks et des commandes.
- l'assujettissement éventuel à la TVA (étude en cours et contact pris avec les services des impôts, en attente de réponse à notre courrier).

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité, autorise la Présidente :

- 1) A créer un poste d'adjoint technique 2^e classe pour 30h hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2019*

Délibération 11.2019

- 2) à signer la convention avec la commune de St Valérien telle que présentée.*

Délibération 12.2019

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Compte rendu de la réunion du 21.03.2019 entre les agents de cantine : l'ensemble du personnel de chaque site était présent, ce qui a permis de faire un bilan constructif.

Il en ressort que le permis à points devra davantage être utilisé et systématiquement retourné au secrétariat du SIVOS dès la perte des 6 premiers points, de façon à pouvoir émettre un premier courrier d'avertissement avant que la situation ne s'aggrave. En effet, il a été constaté la présence d'enfants très turbulents sur les sites de Cornant et d'Egriselles, où une troisième surveillance serait nécessaire.

Deux exclusions temporaires d'une semaine ont été récemment mises en place.

Une réunion de bilan sera ainsi prévue chaque année en mars et en novembre.

Intervention de M. Derouet, qui demande que l'heure de réunion soit rémunérée en heure complémentaire.

- 3.2. Impayés cantine : au vu de l'état transmis par la trésorerie, il s'avère que 14 familles ont des dettes cumulées supérieures à 500€.
Le comité syndical charge la Présidente d'établir un courrier avant la fin de l'année scolaire, demandant à ces familles de régulariser ou d'établir un échéancier impérativement avant la rentrée de septembre 2019. Dans le cas contraire, les élèves ne seront plus acceptés à la cantine l'an prochain.
- 3.3. Intervention de M. Derouet au sujet du non respect des règles de stationnement aux abords de l'école et le long de l'espace dédié au monument aux morts : il précise que les gendarmes sont prévenus et interviennent régulièrement en voiture banalisée pour verbaliser les mauvais stationnements.

CLOTURE DE LA SEANCE A 22h00

SIVOS CESV
Mairie d'Égriselles le Bocage
26 grande Rue
89500 EGRISSELLES LE BOCAGE

Bonachow

